

Pas de différence entre islam et islamisme : permis de séjour refusé aux prétendus musulmans persécutés

écrit par Maxime | 17 juin 2019



Des musulmans essayent d'obtenir un titre de séjour en se disant menacés par des islamistes : ça ne marche pas !

On commence à bien connaître les diverses combines utilisées pour essayer d'obtenir un titre de séjour en France.

Actuellement, par exemple, il y a un gros trafic de reconnaissances de paternité illustrant une pratique qui se révèle stupide. Des hommes installés en France reconnaissent typiquement à une migrante africaine la paternité de ses enfants moyennant finances (au moins). Cependant, la migrante finit par se rebiffer et demander une contribution au prétendu père devant les tribunaux pour l'éducation des enfants frauduleusement reconnus afin de récupérer la mise. Elle s'expose néanmoins alors à l'expulsion pour avoir un titre de séjour obtenu par fraude. Comme cependant l'article 8 de la CEDH et la convention des droits de l'enfant de 1990

interfèrent, la dulcinée artificielle essaie de passer en force en se disant qu'elle pourra rester en France puisque ses enfants y sont, désormais...

On voit ce scénario illustré dans plusieurs affaires récentes :

CAA Bordeaux, 17 avril 2019 –
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000038420248&fastReqId=406998680&fastPos=5&oldAction=rechJuriAdmin>

CAA Paris, 14 mai 2019 –
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038486309&fastReqId=943235532&fastPos=1>

.
Passons sur les prétendus homosexuels qui auraient été chassés de leur village, les femmes soi-disant poursuivies par le bistouri de l'excision, les malades algériens qui, voyant que leur pays préfère verser des milliards dans la construction de mosquées plutôt qu'améliorer les soins hospitaliers, demandent à être soignés en France, etc. Les juges en ont plus que marre désormais tant ces affaires sont nombreuses et les preuves fantaisistes. La plupart du temps, ces arguments échouent.

.
Cependant, des demandeurs au titre de séjour – et allocations – déploient des trésors d'imagination et ont désormais trouvé un nouvel argument : musulmans, ils seraient victimes de menaces d'islamistes ! Sous-entendu : prière de ne pas confondre...

Il est peu probable que des migrants fraîchement arrivés en France aient eu eux-mêmes l'idée de cette argumentation. On imagine facilement qu'elle leur est soufflée par des experts

de l'humanitaire (avocats, associations...).

.

Cependant, ces derniers n'ont pas, à ce jour, réussi à convaincre les juges, ne serait-ce qu'en raison de leur incapacité à montrer qu'il existerait une différence entre islam et islamisme. Pris au piège de leur propre rhétorique, leur tentative de victimisation ne fonctionne pas.

.

Dans une affaire jugée à Lyon le 23 mai, les demandeurs de séjour tentaient encore de rentabiliser un enfant handicapé.

Le Saint-Père du Vatican doit être aux anges, lui qui dénonce « l'eugénisme » de pratiques médicales visant à prévenir la naissance d'un enfant handicapé et prône l'accueil des migrants d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient : un enfant handicapé se trouvait dans la smala et sa famille faisait valoir notamment la rareté des spécialistes dans leur « wilaya » algérienne pour être pris en charge par la France (contre laquelle leurs ascendants avaient sûrement dû guerroyer dans les années 1960...).

Eux aussi se disaient « menacés par des groupes islamistes », mais la cour leur rétorque qu' *«ils ne produisent aucun élément établissant la réalité, la gravité et l'actualité des risques auxquels ils seraient exposés personnellement en cas de retour en Algérie et ce alors que leurs demandes d'asile a été rejetées par l'OFPRA et la CNDA qui relevaient que leur récit était imprécis et peu convaincant»* .

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038511438&fastReqId=1589852128&fastPos=1>

.

L'incapacité de demandeurs musulmans à faire valoir une menace

de la part d'islamistes dans leur pays révèle sans doute que ces tensions en terre d'islam ne sont guère que des querelles de chefs entre coreligionnaires. Actuellement, aucune décision de justice en France, parmi celles qui sont publiées, ne reconnaît une différence d'essence entre l'islam et ce qui serait l'islamisme.

.
Ce n'est pas étonnant, puisque le vocable « islamisme » a été récupéré assez récemment pour tenter de dédouaner l'islam des crimes commis en son nom et plus généralement des excès inhérents à la loi islamique, la charia, et tout son lot de discriminations.

La philologie enseigne au contraire qu'islam et islamisme étaient tenus rigoureusement comme des synonymes avant que la « novlangue » s'ingénie à tenter de faire croire le contraire.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/09/05/document-de-1697-islam-et-islamisme-sont-deux-synonymes/>

Cette novlangue atteint désormais des trésors de subtilité, via l'action des commissions de terminologie placées sous l'autorité du gouvernement.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/08/novlangue-la-radicalisation-au-journal-officiel-pour-eradiquer-le-radical-islam/>

<http://resistancerepublicaine.com/2019/05/03/chers-affinitaires-homodoxes-islamoreflectaires-voici-la-derniere-livraison-de-novlangue-macronienne/>

.
On voit bien que la tentative des « homodoxes » (sic) macroniens en vue de distinguer un « bon islam » d'un « mauvais islamisme » ne parvient pas à franchir l'épreuve des faits...